



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France 2030 : faire émerger davantage de start-up issues de la recherche

Dossier de presse — 9 janvier 2023

esr.gouv.fr

SOM

MAI

RE

Édito.....	2
Résumé	4
Depuis vingt ans, une montée en puissance de la valorisation de la recherche.....	6
Au regard des ambitions, la dynamique actuelle doit être renforcée.....	10
Avant tout, renforcer l'excellence de la recherche académique	12
Des pôles universitaires d'innovation pour faciliter l'innovation et la création de start-up deeptech	13
Accélérer le transfert de la recherche en start-up deeptech avec des moyens amplifiés	16
A propos du plan d'investissement France 2030	26

Édito



La recherche a façonné le monde qui nous entoure comme elle façonnera notre futur. Pour autant, elle n'est qu'une première étape. Il y a en effet entre la découverte scientifique et les usages qui en découlent de nombreuses étapes. Les mesures annoncées ce jour dans le cadre de France 2030 soutiennent les chercheuses et chercheurs pour franchir ces étapes plus facilement et rapidement.

L'objectif que nous nous fixons d'avoir 500 startups deeptech par an d'ici à 2030 est particulièrement ambitieux, mais il est réalisable au regard du potentiel de notre recherche et de son impact sur la société. Plus que jamais, nos chercheuses et chercheurs produisent des solutions aux défis de notre temps, comme la transition écologique ou la santé.

Cette ambition nécessite de renforcer encore significativement le lien entre la recherche et l'innovation par la création des start-up, dès lors dites « deeptech ». C'est dans cette perspective que nous déployons notamment les pôles universitaires d'innovation (PUI), pour qu'il y ait le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique.

Sylvie Retailleau

Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

© PBaguin



C'est en soutenant l'émergence et la croissance des startups deeptech, porteuses d'innovations de rupture issues de la recherche, que nous pourrons répondre aux grands défis de notre temps, écologiques, énergétiques, numériques et sociétaux.

Nombre de ces startups ont une vocation industrielle. Nous voulons qu'elle se concrétise par la construction d'usines en France et qu'elle contribue au ressourcement de notre tissu industriel, à l'émergence des champions industriels de demain et à notre souveraineté technologique.

© MINEFI



Pour cela, nous avons lancé en 2019 le plan deeptech, qui produit d'ores et déjà ses effets. En augmentation de plus de 50 % entre 2019 et 2021, les 2 500 startups deeptech françaises sont toujours plus actives dans le tissu économique et industriel.

Nous pouvons et devons aller plus loin. Dans le cadre de France 2030, l'Etat renforce donc les dispositifs existants et en lance de nouveaux. Au plus près du terrain, les pôles universitaires d'innovation et la bourse french tech lab contribueront à démultiplier les retombées économiques et sociales de la recherche. Nous complétons également nos interventions en fonds propres par le lancement prochain d'un nouveau fonds

de capital-risque spécifiquement dédié aux deeptech, qui sera opéré par Bpifrance.

Roland Lescure

Ministre délégué chargé de l'Industrie

Jean-Noël Barrot

Ministre délégué chargé
de la Transition numérique et des
Télécommunications

Résumé

Le président de la République a rappelé les ambitions françaises en matière d'innovation et plus particulièrement de création de start-up : en particulier **l'objectif de 100 licornes et de 500 start-up deeptech par an d'ici 2030**. Cet objectif particulièrement ambitieux se justifie par l'impact que peut avoir la recherche sur notre société : vivier de solutions aux défis de notre temps tels que la transition écologique ou énergétique ou encore de mieux nous soigner.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé ces dernières années pour favoriser la création et la croissance d'entreprises innovantes. L'engagement du Gouvernement dans la deeptech a ainsi permis un renforcement significatif de l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble. En particulier, **cette ambition s'accompagne de la mise en place du plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans**, et qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Ces actions portent leurs fruits, l'objectif intermédiaire des 25 licornes ayant été atteint en 2022. La création de 250 start-up deeptech en 2021 est également le signe d'une accélération de la dynamique d'innovation.

Cette ambition nécessite le passage d'une vitesse supplémentaire. Le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique n'est pas encore systématique, et le flux création de start-up issues de la recherche reste en retrait de son plein potentiel. A titre de comparaison, une entreprise est issue de la recherche tous les 51 millions de dollars de dépense académique aux USA contre 94 millions de dollars en France. Il s'agit donc de renforcer significativement le flux d'idées en amont de la création des start-up, qui pour une partie se transformera en projets entrepreneuriaux.

Le doublement du nombre de start-up créées pour atteindre les 500 par an requiert un changement d'échelle pour que le flux d'idées soit lui-même doublé. Pour ce faire, notre action se résume autour de trois piliers :

- **la mise en place de vingt-cinq pôles universitaires d'innovation (PUI)** pour partager un cadre collectif d'engagement. L'objectif est d'avoir derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation par une proximité avec les équipes de recherche, à l'échelle d'un site universitaire en dotant le site d'une stratégie d'innovation, d'une gouvernance unique et de moyens agiles. **160 millions d'euros€ seront mobilisés pour maximiser le potentiel de valorisation et renforcer le flux d'innovation.** Sans création d'une structure juridique supplémentaire, les PUI capitalisent sur les structures existantes pour en renforcer la coordination, en cohérence avec les politiques de sites universitaires construites par ailleurs;
- **l'accélération du plan deeptech** par un renforcement des actions existantes (i-Lab, bourse French Tech émergence, Aide au développement deeptech) et la déclinaison d'actions supplémentaires (création de la bourse French Tech Lab), en lien avec les laboratoires pour dans un premier temps encourager et

accélérer la création de start-up puis en soutenir le financement. **65 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés;**

- **le renforcement de la valorisation des travaux issues de la recherche et des programmes de recherche thématiques (PEPR).** 17 projets sont retenus dans le cadre de l'appel à projet Maturation/Pré-maturation pour structurer au niveau des stratégies nationales, la capacité de détection et d'accompagnement de la valorisation de la recherche. Les lauréats s'appuient sur les acteurs de proximité et mettent à disposition des actions spécifiques et de portefeuille: portefeuille de brevet, normalisation et accompagnement réglementaire pour tenir compte des spécificités de chaque filière. **275 millions d'euros sont mobilisés à cet effet.**

Ces trois actions opérées par Bpifrance et l'ANR, représentent un investissement de 500 millions d'euros, dans le cadre de France 2030 et de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Ces actions, annoncées par la Première ministre le 18 novembre à l'occasion des 1 an de France 2030 permettront de faire le lien entre recherche académique et monde socio-économique pour développer les solutions aux défis de notre temps et de la France de 2030. En complément, la création d'un fonds spécifiquement dédié à la deeptech et doté de 100 millions d'euros permettra à l'État de soutenir en fonds propres ces start-up une fois créées et dans des stades de développement ultérieurs.

Depuis vingt ans, une montée en puissance de la valorisation de la recherche

Depuis une vingtaine d'années, l'État a déployé une politique continue pour soutenir le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique. **Avec la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, des outils ont été créés pour favoriser la création de valeur économique par les chercheurs. Un cadre juridique facilitant la collaboration des personnels de la recherche publique avec les entreprises a été mis en place autour de trois dispositifs :**

- la création d'entreprise par des personnels de la recherche publique ;
- le concours scientifique à une entreprise qui valorise les travaux de recherche des personnels de la recherche. Le chercheur ou l'enseignant chercheur peut être conseiller scientifique au sein d'une entreprise qui valorise ses travaux de recherche ;
- la participation à la gouvernance d'une société anonyme par des personnels de la recherche publique.

Ces dispositifs ont été simplifiés et élargis dans le cadre de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche).

Les incubateurs de la recherche publique ont été créés à cette occasion en 1999. Il s'agit de structures dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, issues ou en lien avec la recherche publique.

En 2022, les 19 incubateurs en activité ont accompagné 250 projets innovants. Au total, les incubateurs ont accompagné plus de 6 000 projets d'entreprises innovantes, ont contribué à la création de 4 230 entreprises qui ont levé plus de 5 milliards d'euros auprès de fonds privés et créé 30 000 emplois directs.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuit son soutien aux incubateurs de la recherche publique qui bénéficient en 2023 pour la deuxième année consécutive d'une augmentation de leur dotation de 20 %, portant cette dernière à 5,2 millions d'euros.

Le Fonds French Tech Accélération investit directement dans les structures d'accélération, de types accélérateurs, start-up studios et dans des fonds d'investissement proposant une offre importante d'accélération de start-up. Ce sont ainsi plus de 1 300 start-up qui ont été accompagnées dans leurs phases de développement grâce à l'action du FTA.

Dès 2010, les quatre programmes des d'investissements d'avenir (PIA) ont permis, un fort investissement pour professionnaliser les actions de transfert technologique dans les universités avec la création des sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) en 2011.

Depuis leur création, les SATT ont dynamisé le transfert de technologie et professionnalisé des pratiques au plus près des écosystèmes locaux. Près de 7 000 projets innovants ont été détectés et analysés. Plus de 3 700 brevets prioritaires ont été déposés, 1 700 licences d'exploitation ont été concédées à plus de 1 120 entreprises, plus de 700 start-up ont été créées et ont levé plus de 1,3 milliard d'euros.

En revanche, le modèle économique, imaginé en 2011 avec pour objectif une rentabilité directe des actions d'innovation montre aujourd'hui des limites. En effet, l'impact socio-économique d'une innovation prime sur l'enjeu de financement d'une structure. Par exemple, des innovations issues de la recherche en santé doivent avant tout être déployées le plus rapidement et le plus efficacement pour mieux nous soigner, plutôt que de contribuer à un équilibre financier de court terme. Cela nécessitera une évolution du modèle économique des SATT pour donner la priorité à l'impact des activités de maturation plutôt qu'à leur retour financier, tout en recherchant la meilleure efficacité opérationnelle.

Pour accélérer le développement des start-up issues de la recherche qui se multiplient grâce aux initiatives précédentes, une nouvelle étape est franchie en 2019 avec le plan deeptech dont l'objectif est de faire émerger les leaders économiques de demain porteurs de technologies de rupture.

Confié par l'État à Bpifrance en 2019, le plan deeptech a pour objectif, à horizon 2030, de permettre la création de 500 start-up deeptech par an, et de 100 sites industriels nouveaux. Depuis bientôt 4 ans, près de 1,5 milliards d'euros ont été déployés par Bpifrance en financements (aides à l'innovation, appels à projets, concours, etc.), 1,2 milliard d'euros en investissement et 1,1 milliard d'euros en fonds de fonds auprès de 1 300 start-up.

Dans le même temps près de 500 start-up deeptech ont bénéficié de diagnostics et missions d'accompagnement, dont 150 à la constitution d'équipe, et une communauté de 610 start-up a été créée.

En parallèle de nombreuses actions ont permis de renforcer la dynamique collective entre les acteurs de l'écosystème académique et du transfert, comme le concours i-PhD ou le Deeptech Tour, qui en 35 étapes a rassemblé plus de 20 000 personnes sur les campus académiques, ou la plateforme de services lesdeeptech.fr co-construite par 39 acteurs de l'écosystème, qui compte déjà 30 000 utilisateurs.

Faisant suite à 12 ans d'expérience avec les quatre programmes d'investissements d'avenir, **l'investissement massif dans de nouveaux outils a permis de professionnaliser l'innovation issue de la recherche publique et de lui donner les moyens de son ambition.**

Le nombre de start-up Deeptech créées chaque année a augmenté de plus de 50 % entre 2019 et 2021, passant de 165 à 250. On dénombre aujourd'hui 2 500 start-up deeptech en France (soit 8 % des start-up françaises). Elles lèvent 28 % du montant total levé par les start-up françaises et ont créé 47 000 nouveaux emplois en France, uniquement dans l'année 2022.

REVERSE SYSTEMS – Sandrine Mollé

REVERSE SYSTEMS est une solution technologique qui permet aux industries de réemployer les matériaux, écoconcevoir et écoconstruire les équipements à partir de gisements industriels de seconde vie. REVERSE SYSTEMS est un véritable accélérateur de la décarbonation industrielle et de la mise en place d'une réelle économie circulaire avec « zéro matériaux perdus ». Répondant aux enjeux de souveraineté nationale sur les matériaux, leur ambition est de déployer plus de 10 000 systèmes d'ici à 5 ans pour contribuer à atteindre les objectifs du Net Zero Carbone.

Le plan Deeptech de BPI nous apporte un double soutien, d'abord financier puisque nous avons reçu la Bourse French tech émergence qui nous a permis de construire l'équipe R&D, engager les premières études et réaliser un prototype en intelligence artificielle. La faisabilité de réemployer les matériaux et de les réintégrer dans un process de production ou de filières avant le recyclage a été démontré !

Ensuite, nous avons été accompagnés pour constituer un advisory board pour nous aider à bâtir notre feuille de route stratégique. Pour grandir et devenir demain un champion européen numérique au service de l'industrie, la réussite des prochaines étapes est clef. Nous nous positionnons sur les prochains outils du plan tel que le concours i-Lab et l'aide au développement deeptech pour soutenir notre plan d'investissement à 3 ans.

Parmi les succès, plusieurs licornes comme Ledger, Shift Technology, Exotec ou Owkin peuvent être citées. Alice et Bob, spin off de Mines ParisTech et de l'INRIA, vise à mettre au point un ordinateur quantique universel et sans erreur basé sur son concept de « qubit de chat ». La start-up Ynsect qui élève et transforme des insectes en ingrédients premium destinés à la nutrition humaine, animale et végétale a ouvert sa troisième ferme verticale à Amiens en 2022.

Ces start-ups ont pour une large part des projets d'industrialisation en France, contribuant ainsi à la reconquête industrielle, au renforcement de notre souveraineté technologique, et à la création d'emploi dans nos territoires. En 2021, la start-up Lhyfe

a par exemple inauguré sa première usine de production d'hydrogène renouvelable en Vendée.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais avec France 2030 pour accélérer la dynamique présente et renforcer son impact.

Le moment est celui de l'accélération : gagner en lisibilité et en efficacité, sans ajouter aucune structure et en capitalisant sur l'existant. La France ne manque pas d'outils et de ressources dans le domaine du transfert et de l'innovation issue de la recherche.

Au regard des ambitions, la dynamique actuelle doit être renforcée

Valoriser la recherche et en accélérer le transfert en start-up deeptech, c'est construire les réponses aux défis de notre temps : contribuer à la transition écologique et énergétique, mieux se soigner ou encore mieux se nourrir.

Si les efforts du Gouvernement ces dernières années ont permis un renforcement significatif de l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble, le potentiel d'innovation doit être encore mieux exploité. À titre de comparaison, une entreprise est issue des laboratoires tous les 58 millions d'euros aux États-Unis. Au Royaume-Uni c'est tous les 74 millions d'euros de dépense académique et tous les 91 millions d'euros en France.

Le doublement du nombre de start-up créées pour atteindre l'objectif fixé par le président de la République de 500 start-up par an ne se fera donc pas par une « croissance organique » de l'existant. Ces entreprises participeront plus largement à la reconquête technologique et industrielle qui se traduira notamment par l'atteinte de l'objectif ambitieux fixé par le président de la République de 100 licornes à l'horizon 2030 et le déploiement de 100 nouveaux sites de production de start-up industrielles à l'horizon 2025.

Pour ce faire, un changement de paradigme et des efforts supplémentaires doivent être déclinés pour qu'il y ait derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation, mais surtout un fort impact pour la société. Il faut en particulier intensifier les efforts dans les premières étapes de valorisation de la recherche, communément appelées idéation. L'idéation consiste à partir d'un concept ou d'une découverte scientifique de cibler un problème sociétal à résoudre, d'imaginer une solution technologique et de la tester pour vérifier sa faisabilité. Si l'idéation conduit à des résultats intéressants, cette dernière peut se transformer en un projet entrepreneurial ou de transfert technologique vers une entreprise. Renforcer l'idéation, c'est maximiser à terme le flux de projets innovants issus de la recherche publique.

Pour réussir, il faut agir au plus près des laboratoires et des personnels de recherche, en facilitant l'appropriation des sujets d'innovation par les chercheurs et en adressant un signal de confiance et de stimulation par des financements dédiés, à la main de la gouvernance des Établissements, autour de trois piliers :

- **capitaliser sur des acquis à renforcer** : l'écosystème s'est professionnalisé et la dynamique de valorisation de la recherche et de création de start-up est extrêmement positif. **Il s'agit de s'appuyer sur les structures et dispositifs existants et d'en renforcer les moyens d'actions et de prévenir la création de structures redondantes.**
- **faire confiance aux écosystèmes locaux engagés dans l'innovation pour mettre en place un cadre collectif d'engagement** : la valorisation de la recherche

nécessite une grande proximité avec les équipes de recherche, une confiance dans leur capacité à valoriser les résultats. **Il s'agit d'encourager une action de proximité pour détecter le potentiel de valorisation. Cela passera par la mise en place des pôles universitaires d'innovation (PUI), qui ont pour vocation de structurer ce rôle de proximité.**

- **accélérer l'accompagnement des projets et leurs impacts et renforcer de façon cohérente les moyens** : au-delà du rôle de proximité pour maximiser le potentiel de valorisation de la recherche, il convient de s'appuyer sur des programmes capables d'accompagner la montée en puissance des projets. **Il s'agit du renforcement du plan deeptech qui soutient les start-up deeptech et des projets lauréats de l'AAP maturation prématuration qui se coordonneront avec les stratégies d'accélération dans le cadre de France 2030** : stratégie de portefeuille de propriété intellectuelle, enjeux d'accompagnement réglementaire, plateformes nationales, etc.

Avant tout, renforcer l'excellence de la recherche académique

La valorisation de la recherche et l'innovation associée ne sont possibles qu'à l'unique condition d'avoir une recherche de qualité : sans excellence de la recherche, pas d'innovation ni de valorisation de la recherche possible. Le Gouvernement a fait du renforcement de la recherche une priorité par l'intermédiaire de la LPR qui entend redonner des marges à la recherche et renforcer les capacités de recherche, mais également par l'intermédiaire des programmes et équipements prioritaires pour la recherche (PEPR) dans le cadre de France 2030 qui concentrent sur une thématique des moyens inédits.

LPR

En investissant **25 milliards d'euros sur 10 ans**, l'État redonne à la science le temps, la visibilité et les moyens dont elle a besoin pour relever les défis de demain. En effet, le projet de loi de programmation de la recherche prévoit une augmentation du budget de la recherche par rapport à 2020 de 400 millions d'euros dès 2021, 800 millions d'euros en 2022 et de 1,2 milliard d'euros en 2023. Ces efforts permettront de porter le budget annuel à 20 milliards d'euros en 2030, **soit 5 milliards d'euros par an de plus qu'en 2019**.

PEPR

Afin de positionner la France comme moteur de l'innovation, depuis les développements amont en recherche fondamentale, jusqu'à l'industrialisation dans les secteurs clés de notre économie, la recherche a été placée au cœur du programme France 2030. **Ce sont notamment 3 milliards d'euros qui sont investis dans le cadre de France 2030** dans les laboratoires de nos établissements de recherche, via le financement de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Plus de quarante PEPR ont été lancés dans le cadre de France 2030.

Ces programmes visent à consolider, ou à faire émerger, la structuration de la recherche française, sur des thématiques considérées comme prioritaires aux niveau national ou européen, et ayant un fort impact sociétal.

Les marges qui sont ainsi rendues aux équipes de recherche doivent permettre aux équipes de décliner une recherche ambitieuse et de se consacrer aux activités de valorisation de leurs travaux d'idéation : pré-maturation et maturation, dépôt de brevets, etc.

Bien entendu, un investissement renforcé des chercheurs et enseignants-chercheurs dans les activités d'innovation et de transfert repose sur une prise en compte effective de ces activités dans les critères d'excellence qui fondent la reconnaissance et le déroulement des carrières. La réflexion doit ainsi être poursuivie concernant les modalités de reconnaissance des chercheurs innovateurs.

Des pôles universitaires d'innovation pour faciliter l'innovation et la création de start-up deeptech

L'innovation est le fruit d'écosystèmes, souvent construits autour de sites universitaire. Elle repose sur un ensemble dense de connexions entre talents (étudiants, chercheurs, entrepreneurs), entreprises, investisseurs et des structures d'accompagnement.

Dans le cadre de la LPR, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité renforcer les écosystèmes territoriaux d'innovation, en encourageant les acteurs académiques locaux à s'organiser en pôles universitaires d'innovation (PUI).

Une phase pilote lancée en novembre 2021 a permis d'éprouver l'opportunité des PUI et d'en dessiner les contours. Pour ce faire, cinq établissements pilotes ont été chargés de déployer sur leur territoire un PUI : Normandie Université, Clermont Auvergne Université, Sorbonne Université, l'Université de Strasbourg et l'Université de Montpellier.

À partir d'un autodiagnostic du positionnement de leur site en matière d'innovation et d'impact socio-économique, les acteurs engagés dans ces PUI pilotes ont mis en place une gouvernance adaptée à leurs spécificités et leur histoire, co-construit une stratégie d'innovation et se sont fixés des objectifs ambitieux à quatre ans en matière de recherche partenariale, de propriété intellectuelle, de transfert technologique, de création d'entreprises, etc.

Un budget de 9,5 millions d'euros a été alloué aux établissements pilotes pour financer la structuration de leur PUI ainsi que des actions leur permettant d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Ces actions sont actuellement en cours de déploiement.

Cette phase pilote fait ressortir l'enjeu d'organisations pérennes, de structuration et de coordination et souligne le potentiel d'accélération et de progression qui en découle.

Fort des enseignements de la phase pilote, l'État renforce dans le cadre de France 2030 le soutien à l'innovation, au plus près des activités de recherche, en déployant à l'échelle nationale les PUI et en renforçant les moyens dédiés à l'émergence de start-up issues de la recherche publique.

Un [appel à propositions](#) a été ouvert début décembre pour mettre en place 20 nouveaux PUI et consolider les dynamiques territoriales d'innovation. **160 millions d'euros supplémentaires vont être mobilisés pour renforcer l'impact socio-économique de la recherche et pour fluidifier et intensifier les relations entre les acteurs de la recherche publique et la sphère socio-économique au sens large.**

Les moyens alloués aux lauréats leur permettront de :

- co-construire une **stratégie d'innovation** et mettre en place des **mécanismes de coordination** entre les acteurs de l'écosystème;

→ déployer un **plan d'actions** visant à la fois à :

- **accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation** (gestion de la propriété intellectuelle et des processus de contractualisation, développement d'outils et de processus de partage des données, accessibilité des plateformes technologiques, lisibilité de l'offre de compétences et de recherche à destination du monde socio-économique) ;
- **augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets** (génération de projets d'innovation – idéation, sensibilisation des chercheurs et étudiants, détection des inventions, accompagnement en pré-maturation technologique, formation à l'entrepreneuriat, accompagnement à la création et au développement de start-up deeptech).

Sans création de nouvelle structure juridique, un PUI ne constitue pas une « couche supplémentaire » mais une organisation à même de déployer une feuille de route stratégique qui, en capitalisant sur l'action structurante des programmes d'investissements d'avenir et du plan deeptech, permettra de répondre à l'ambition nationale de création de start-up et de génération d'innovations de rupture technologique.

L'impact économique et l'innovation au service de la société doivent être des priorités partagées par les acteurs, avant toute considération de retours financiers.

La Bourse French Tech Emergence Lab : une nouvelle aide pour accélérer les projets de création d'entreprises issues de la recherche

En étroite articulation avec cette démarche des PUI, Bpifrance va lancer courant 2023 la Bourse French Tech Emergence Lab. Ces moyens supplémentaires vont permettre de faire émerger plus rapidement les projets de start-up issues de la recherche : Bpifrance va lancer en 2023 une nouvelle aide sous forme de subvention à destination des projets de création start-up deeptech issus de laboratoires de la recherche publique : la Bourse French Tech Emergence Lab dotée de 20 millions d'euros en 2023.

Cette bourse permettra de raccourcir le temps entre découverte scientifique et création d'une startup associée. Elle aidera les équipes portant des projets en lien avec la valorisation de leur recherche à structurer une dynamique entrepreneuriale, à identifier des compétences supplémentaires pour doter le projet d'une équipe dirigeante polyvalente et en capacité de développer le projet entrepreneurial.

D'un montant maximal de 120 000 euros, elle viendra abonder les financements de prématuration technologique d'un projet, accordés localement par le PUI. Elle permettra d'éprouver rapidement la faisabilité d'une déclinaison entrepreneuriale d'un résultat scientifique, d'affermir la participation à une démarche entrepreneuriale, de se confronter aux acteurs de son marché cible, de cibler sa démarche de développement au contact des acteurs du capital risque ou de rechercher un dirigeant.

Le déploiement de cette bourse se fera en lien étroit avec les PUI et notamment les incubateurs de la recherche publique pour renforcer la préparation entrepreneuriale. En lien avec la gouvernance des PUI, un volume cible annuel pourra être discuté pour maximiser l'effet de levier de la bourse.

Accélérer le transfert de la recherche en start-up deeptech avec des moyens amplifiés

Pour capitaliser sur les outils et dispositifs d'accompagnement existants, le plan deeptech se voit renforcé en 2023 mais également élargi (Bourse French Tech Emergence Lab) pour garantir une dynamique de projets croissante. Ce renforcement amplifie l'effort déjà consacré dans le cadre de France 2030 et du plan start-up industrielles et deeptech en janvier 2022 :

- ➔ avec 50 millions d'euros supplémentaires annoncé en janvier 2022 à la bourse French Tech Emergence (BFTE), soit 10 millions d'euros par an supplémentaires. Mise en place dès le lancement du plan deeptech, il y a bientôt quatre ans, la bourse cible les entreprises de moins d'un an en phase de démarrage qui peuvent ainsi obtenir jusqu'à 90 000 euros pour financer la validation technico-économique de leurs projets ainsi que l'évaluation du potentiel et des perspectives marché. Elle est généralement la première aide dont bénéficient les start-up deeptech. Ce sont presque 300 start-up qui ont ainsi été accompagnées en 2022;
- ➔ avec 150 millions d'euros supplémentaires annoncé en janvier 2022 aux aides au développement deeptech (AAD), soit + 30 millions d'euros par an supplémentaires. L'aide permet de faire effet de levier sur une première levée de fonds en série A, ou en phase de forte croissance. Elle finance les projets R&D visant le développement d'innovation de rupture, à fort contenu technologique. Les entreprises peuvent obtenir jusqu'à 2 millions d'euros en subvention et en avance remboursable.

HawAI.tech – Raphaël Frish

Issue du CNRS et de l'INRIA, HawAI.tech (Hardware for AI) ambitionne de révolutionner l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à travers la conception de nouvelles machines de calcul permettant l'essor d'une nouvelle IA: l'IA probabiliste. Cette IA répond aux besoins de frugalité et d'explicabilité de l'industrie. Les architectures d'HawAI.tech, qui sont optimisées pour un calcul local et/ou embarqué (edge computing), permettent un gain en performance énergétique de plusieurs ordres de grandeur par rapport à l'existant.

Avec la BFTE, HawAI.tech a procédé à la caractérisation de son premier circuit (prototype de puce) fait en 2019 lors de la création de l'entreprise, puis nous nous sommes concentré dans le cadre de l'aide au développement deeptech sur l'architecture matérielle du coprocesseur probabiliste d'HawAI.tech sur une puce dédiée. Lauréat d'I-lab en 2022, le projet vise à produire une bibliothèque de kernels (code bas-niveau correspondant à une fonctionnalité donnée) permettant d'exploiter les ressources matérielles de l'architecture. HawAI.tech a pu bénéficier d'un financement significatif et ainsi accélérer ses développements afin de pouvoir proposer au plus vite un produit innovant sur le marché.

Les entrepreneurs soutenus sont suivis par Bpifrance qui va ensuite les accompagner tout au long de leur croissance en les orientant au mieux vers les dispositifs financiers et d'accompagnement qui répondent à leurs besoins, en cohérence avec les différentes actions du plan France 2030.

La pérennisation des moyens budgétaires du concours d'innovation i-Lab

En parallèle à la bourse French Tech Emergence, le concours d'innovation i-Lab qui fêtera en 2023 sa 25^e édition joue un rôle important dans l'accompagnement des projets issus de la recherche. Le concours voit ses moyens budgétaires augmenter de 20 à 30 millions d'euros par an.

Depuis 1999, le concours a permis la création de 2 224 entreprises, en particulier dans le domaine de la santé, du numérique et des technologies logicielles, de l'électronique, de la chimie et de l'environnement. Le concours a notamment permis l'émergence de start-up industrielles telles que Bioserenity en santé, ou encore Innovafeed en agroalimentaire.

Véritable tremplin pour les entrepreneurs de la deeptech, il assure avec succès son rôle de détection de projets de création d'entreprises innovantes. Il constitue le premier dispositif d'amorçage en France, avec un montant d'aide distribué par projet qui peut s'élever à 600 000 € ; et offre un label précieux pour la recherche de financements privés.

L'augmentation du budget du concours (de 20 millions d'euros en 2020 à 30 millions d'euros depuis 2022) marque l'engagement de l'État à accompagner le transfert de technologie de la recherche publique vers les autres acteurs socio-économique au travers de la création d'entreprises innovantes.

Un appel à projet « Maturation / Pré-maturation » sur les objectifs de France 2030, pour transférer les résultats de la recherche au marché.

Fort du retour d'expérience des SATT et de leur bilan, il est aujourd'hui envisageable de franchir une nouvelle étape et de se fixer, notamment grâce à France 2030, des nouveaux objectifs plus ambitieux tant en matière de transfert de technologies que de création de start-up.

L'État consacre 275 millions d'euros de France 2030 pour financer les phases de maturation et de pré-maturation des résultats issus des stratégies d'accélération et contribuer à l'atteinte des objectifs du plan France 2030. Ces moyens permettent de fixer une nouvelle ambition à notre pays que ce soit en termes de transfert de technologies à des entreprises que de création de nouvelles start-up.

L'Appel à propositions « Maturation / Pré-maturation » de France 2030 permet :

- ➔ de définir pour chacune des stratégies d'accélération de France 2030 un ou plusieurs programmes ambitieux d'accompagnement de projets d'innovation portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment les universités, les écoles et les organismes de recherche, sur un continuum d'interventions dans des phases dites de pré-maturation et de maturation;
- ➔ d'octroyer des moyens supplémentaires nécessaires pour soutenir

l'accompagnement et la mise en œuvre de ces projets de pré-maturation et de maturation pour renforcer l'émergence de technologies et de solutions innovantes dans le champ des stratégies nationales d'accélération.

Il s'agit, en capitalisant sur les structures de transfert performantes et reconnues, d'augmenter le flux d'invention, de multiplier les sorties tant sous la forme de transfert que de création de start-up et d'augmenter l'impact sur notre économie et l'emploi.

C'est également l'occasion de tenir compte des spécificités de chaque secteur et de s'articuler avec les PUI. En effet, les PUI visent à maximiser le nombre de projets d'innovation issus des laboratoires et les programmes de pré-maturation et maturation permettent d'accélérer leur développement en capitalisant sur les expertises et spécificités thématiques des acteurs du transfert. Ces projets pourront conduire à la création de start-up en bénéficiant de l'accompagnement sectoriel nécessaire à leur déploiement.

L'appel à propositions a rencontré un grand succès en termes de mobilisation et de structuration des écosystèmes de transfert de technologies et de valorisation de la recherche. L'analyse par des experts indépendants a conduit à un constat globalement très satisfaisant pour lequel 17 projets ont été sélectionnés et seront soutenus par France 2030 (liste des projets lauréats ci-après).

Consortium	Ambition	Chef de file		Partenaires du consortium
		Pré-maturation	Maturation	
Catriem	Prévenir et contrôler les Maladies infectieuses émergentes, les menaces nucléaires radiologiques biologiques et chimiques	Inserm transfert	SATT Pulsalys	Agence Aliénor Transfert, Aix Marseille Université, Assistance Publique Des Hôpitaux De Paris, Cnrs Innovation, C-Valo, Hospices Civils De Lyon, Inrae Transfert, Inserm Transfert, Institut De Recherche Pour Le Développement, Institut Pasteur De Lille, Nantes Université, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte D'Azur, Université Paris Est Creteil Val De Marne
COMS@A	Faire de la France un leader en Santé Numérique	Inserm transfert	SATT Sud Est	Agence Aliénor Transfert, Aix Marseille Université, Assistance Publique Des Hôpitaux De Paris, Centre Hospitalier Régional Et Universitaire De Brest, Centre Hospitalier Universitaire De Bordeaux, Clermont Auvergne Innovation, Cnrs Innovation, C-Valo, Inserm Transfert, Inria, Nantes Université, Normandie Valorisation, Satt AxLR, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte D'Azur, Université Paris Est Creteil Val De Marne
COMBIO	Permettre à la France de retrouver sa place de leader européen en bioproduction des thérapies innovantes	Inserm transfert	SATT Sud Est	Agence Aliénor Transfert, Aix Marseille Université, Assistance Publique Des Hôpitaux De Paris, Centre Hospitalier Universitaire De Lille, Centre Hospitalier Universitaire De Nantes, Clermont Auvergne Innovation, Cnrs Innovation, Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, C-Valo, Inserm Transfert, Nantes Université, Normandie Valorisation, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte D'Azur, Université Paris Est Creteil Val De Marne
Bioscale	Produits biosourcés et biotechnologies industrielles-carburants durables	Inrae transfert	SATT TTT	Clermont Auvergne Innovation, Cnrs Innovation, Ifp Energies Nouvelles, Inrae Transfert, Satt Aquitaine, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université De Bordeaux, Université De Pau Et Des Pays De L'Adour, Université Grenoble Alpes, Paris Sciences & Lettres

Astragal	Rendre l'Agriculture française et européenne plus durable	Inrae transfert	SATT AxLR	Clermont Auvergne Innovation, C-Valo, Inrae Transfert, Inserm Transfert, Inria, Satt Axlr, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
Astragal	Rendre l'Alimentation française et européenne plus durable	Inrae transfert	SATT Paris Saclay	Clermont Auvergne Innovation, C-Valo, Inrae Transfert, Inserm Transfert, Inria, Satt Axlr, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
MSNA-IA	Faire émerger des champions français et européens de l'intelligence artificielle	SATT AxLR	SATT TTT	Satt AxLR, Satt Toulouse Tech Transfer, Satt Nord, Satt Sayens, Satt Ouest Valorisation
BATMAT	Soutenir la recherche et l'innovation sur tous les maillons de la chaîne de valeur des batteries.	CNRS Innovation	SATT Linksium	Agence Aliénor Transfert, Clermont Auvergne Innovation, Cnrs Innovation, Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, Institut Polytechnique De Paris, Paris Sciences & Lettres, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
Cactus	Lutter contre le changement climatique par la décarbonation de l'industrie	CNRS Innovation	SATT Pulsalys	Agence Aliénor Transfert, Cnrs Innovation, C-Valo, Cy Transfer, Ifp Energies Nouvelles, Paris Sciences & Lettres, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université De Paris, Université Grenoble Alpes
FramexG	Mettre la 5G au service de la compétitivité industrielle française.	Institut Mines Télécom	SATT Ouest Valorisation	Agence Aliénor Transfert, Eurecom, Institut Mines-Télécom, Institut Polytechnique De Paris, Satt Aquitaine, Satt AxLR, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
Circle	Amplifier la recyclabilité et le recyclage des plastiques, des matériaux composites, des textiles, des métaux stratégiques et des papiers/cartons.	CNRS Innovation	SATT Pulsalys	Agence Aliénor Transfert, Cnrs/Cnrs Innovation, Ifp Energies Nouvelles, Paris Sciences & Lettres, Satt Aquitaine, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Université Côte D'Azur, Université De Bordeaux, Université De Pau Et Des Pays De L'Adour, Université Grenoble Alpes

Quantinum	Permettre à la France d'entrer dans le premier cercle des pays qui maîtrisent les technologies quantiques.	CNRS Innovation	SATT AxLR	Cnrs Innovation, Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, Inria, Institut Polytechnique De Paris, Paris Sciences & Lettres, Satt AxLR, Satt Conectus Alsace, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Paris Saclay, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Sorbonne Université, Université Côte D'Azur, Université De Paris, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
SciTy DDM	Favoriser la digitalisation et la décarbonation des mobilités afin de soutenir les objectifs de transition écologique, de compétitivité économique, de cohésion des territoires, de souveraineté et de résilience de la France	Université Gustave Eiffel	SATT Erganeo	Aix Marseille Université, Centre D'Études Et D'Expertise Sur Les Risques, L'Environnement, La Mobilité Et L'Aménagement, Cy Transfer, Ecole Centrale De Lyon, Ecole Centrale De Nantes, Ecole Des Ponts Paristech, Ecole Nationale Des Travaux Publics De L'Etat, Ecole Speciale Des Travaux Publics, Du Batiment Et De L'Industrie, Ifp Energies Nouvelles, Institut National Des Sciences Appliquées De Lyon, Nantes Université, Satt Erganeo, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sud Est, Université Côte D'Azur, Université Gustave Eiffel, Université Paris Saclay, Université Polytechnique Hauts-De-France
SciTy VDBI	Développer les villes durables et les bâtiments innovants afin de refonder le développement urbain autour des quatre défis que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la production urbaine	Université Gustave Eiffel	SATT Erganeo	Aix Marseille Université, Centre D'Études Et D'Expertise Sur Les Risques, L'Environnement, La Mobilité Et L'Aménagement, Cy Transfer, Ecole Centrale De Lyon, Ecole Centrale De Nantes, Ecole Des Ponts Paristech, Ecole Nationale Des Travaux Publics De L'Etat, Ecole Speciale Des Travaux Publics, Du Batiment Et De L'Industrie, Ifp Energies Nouvelles, Institut National Des Sciences Appliquées De Lyon, Nantes Université, Satt Erganeo, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sud Est, Université Côte D'Azur, Université Gustave Eiffel, Université Paris Saclay, Université Polytechnique Hauts-De-France
ExTASE	Favoriser le développement d'une industrie française des nouvelles technologies de l'énergie	Université Grenoble Alpes	SATT Linksium	Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, Institut Polytechnique De Paris, Paris Sciences & Lettres, Satt Aquitaine, Satt Conectus Alsace, Satt Erganeo, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Satt Sud Est, Sorbonne Université, Université Côte D'Azur, Université De Bordeaux, Université De Paris, Université De Pau Et Des Pays De L'Adour, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
MSNA-TASE		SATT Toulouse Tech Transfert	SATT AxLR	Satt AxLR, Satt Toulouse Tech Transfer, Satt Nord, Satt Sayens, Satt Ouest Valorisation

ICCARE	Soutenir, à travers une démarche transversale de soutien à l'innovation, la filière des industries culturelles et créatives (ICC)	Aix Marseille Université	SATT Toulouse Tech Transfert	Aix Marseille Université, Avignon Université, Cnrs Innovation, Institut National De Recherche En Informatique Et Automatique, Paris Sciences & Lettres, Satt AxLR, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Nord, Satt Ouest Valorisation, Satt Pulsalys, Satt Sayens, Satt Sud Est, Satt Toulouse Tech Transfer, Sorbonne Université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte D'Azur, Université Grenoble Alpes
---------------	---	--------------------------	------------------------------	--

Projets retenus, sous condition d'un rapprochement dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération « H2 Décarboné » pour les projets « MSNA-H2 » et « Prehmade », et dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération « Cloud » pour les projets « MSNA-Cloud » et « PM2 Cloud ». Les projets doivent travailler à un rapprochement pour capitaliser sur leurs complémentarités.

MSNA-H2	Développer un filière française d'hydrogène décarboné, écoresponsable par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité décarbonée ou renouvelable.	SATT Sayens	SATT Sayens	Satt AxLR, Satt Toulouse Tech Transfer, Satt Nord, Satt Sayens, Satt Ouest Valorisation
Prehmade		CEA	SATT Linksium	Centre National De La Recherche Scientifique, Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, Institut Polytechnique De Paris, Paris Sciences & Lettres, Satt Conectus Alsace, Satt Linksium, Satt Lutech, Satt Paris Saclay, Satt Pulsalys, Sorbonne Université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Grenoble Alpes, Université Paris Saclay
MSNA-Cloud	Faire émerger des solutions françaises compétitives de Cloud sur des segments technologiques (infrastructures, plateformes, et logiciels) afin de redonner à la France et à l'Europe une autonomie sur les technologies stratégiques d'aujourd'hui et de demain.	SATT AxLR	SATT Toulouse Tech Transfert	Satt AxLR, Satt Toulouse Tech Transfer, Satt Nord, Satt Sayens, Satt Ouest Valorisation

PM2 CLOUD		INRIA	INRIA	Commissariat A L' Energie Atomique Et Aux Energies Alternatives, Institut National De Recherche En Informatique Et Automatique, Institut National De Recherche En Informatique Et Automatique, Satt Linksium, Université Grenoble Alpes
--------------	--	-------	-------	---

Verbatim

ASTRAGAL - Rendre l'alimentation et l'agriculture française et européenne plus durable

La pré-maturation et la maturation sont des outils déterminants pour faire émerger le potentiel d'innovation de la recherche publique, faciliter leurs transferts vers des partenaires socio-économiques et amplifier la création de start-ups.

Les projets de pré-maturation et de maturation permettent de faire la preuve de concept (prototypage, démonstration de faisabilité...), de monter en maturité technologique et dé-risquer les projets issus de la recherche.

L'appel à propositions « Maturation / Pré-maturation » de France 2030, les partenaires réunis autour des consortia pourront réaliser véritablement un changement d'échelle en termes de soutien à la pré-maturation et maturation. Cet AAP permettra d'augmenter significativement la détection et l'accompagnement de projets à fort potentiel d'innovation issus des laboratoires répondant aux stratégies nationales d'accélération tout en garantissant un ancrage territorial fort et un relai entre pré-maturation et maturation grâce à un continuum entre les organismes nationaux de recherche, les universités et les SATT. Les consortia ainsi constitués mobiliseront de manière efficace les différents dispositifs nationaux et territoriaux, de l'amont à l'aval de la recherche jusqu'à l'innovation et le marché.

Philippe LENEÉ, directeur du partenariat et du transfert pour l'innovation d'INRAE

Verbatim

Clermont Auvergne Innovation (CAI)

L'appel à propositions « Maturation / Pré-maturation » de France 2030 représente un financement majeur pour CAI à deux titres :

- ➔ d'une part, la thématisation. Elle nous force à nous positionner sur des filières et donc à rentrer en résonance avec les écosystème d'innovation aval de chaque filière;
- ➔ D'autre part, l'interaction entre les structures de valorisation sur une filière donnée va bien au-delà des initiatives existantes en encourageant un travail commun notamment entre les SATT, expérimentations complémentaires des SATT et les filiales de valorization d'organismes nationaux de recherche.

Cet AAP peut être un allié puissant à la démarche PUI visant à renforcer la coordination opérationnelle des structures notamment régionales et nationales.

Pierre-Charles ROMOND, Président de Clermont Auvergne Innovation

Verbatim

Réseau SATT

La mise en œuvre de l'appel à propositions « Maturation / Pré-maturation » de France 2030 va permettre de mettre en place une logique d'action collective, notamment:

- à l'échelle du projet, avec une simplification des accompagnements puisque chaque projet est connu et suivi tout au long de ses étapes de valorisation;
- à l'échelle du chercheur, avec une orientation vers les dispositifs du continuum d'innovation, de la pré-maturation à la valorisation.

Les SATT sont plus particulièrement mobilisées à deux niveaux :

- l'analyse des besoins des marchés d'application et donc du positionnement de projets à plus forte valeur ajoutée pour ces marchés ;
- l'accompagnement des chercheurs dès la phase de montage des projets de pré-maturation afin que soient prises en compte très tôt les dimensions liées au potentiel de valorisation et à la protection des résultats.

Sophie JULLIAN, présidente de la SATT Pulsalys

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur**: 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu: leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement**: pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

**Ministère de l'Économie, des finances,
de la souveraineté numérique et industrielle :**
presse@industrie.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
presse-mesr@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :
presse.sgpi@pm.gouv.fr